

1 – CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute personne venant suivre des cours au sein de l'Institut français de Prague (ci-après « IFP »).

2 – CONDITIONS D'ADMISSION AUX COURS

Pour intégrer les cours de français général à l'IFP, l'âge minimum est de 16 ans révolus pour les groupes "adultes", 11 ans pour les cours "adolescents", 7 ans pour les cours "enfants", et 4 ans pour les groupes "précoce".

3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. La participation aux cours dispensés par l'IFP nécessite le règlement des frais de scolarité. Le paiement de l'intégralité du montant des frais de scolarité est demandé lors de l'inscription aux cours. Il vous est possible de payer en espèces, par carte bancaire ou par virement bancaire. En cas de paiement par une entreprise ou administration, l'IFP dresse une facture après présentation d'un bon de commande au moment de l'inscription.

3.2. Le prix du manuel utilisé en classe n'est pas compris dans les frais d'inscription.

4 – PRIX

4.1. Les prix sont applicables selon les tarifs en vigueur au jour de l'inscription.

5 – PROCEDURE D'INSCRIPTION

5.1. Personne déjà inscrite à l'IFP ou débutant en français : Présentez-vous personnellement au Service des cours de l'IFP aux dates et horaires réservés aux inscriptions. Les dates et horaires d'inscription sont affichés sur les pages du site web de l'IFP (www.ifp.cz), sur le panneau d'informations du Service des cours de l'IFP et sur les documents promotionnels de l'IFP. L'inscription aux cours se réalise à l'IFP, il n'est pas possible de s'inscrire par téléphone ou par Internet. Remplissez un formulaire d'inscription, disponible sur le site web www.ifp.cz ou directement sur place à l'IFP. En datant et signant le formulaire d'inscription, l'étudiant accepte les « Conditions générales d'inscription aux cours de langue » de l'IFP, et accepte également le traitement de ses données personnelles, à l'usage exclusif de l'IFP, fournies conformément à la loi no 101/2000 J.O. sur la protection des données personnelles. Présentez-vous avec le formulaire d'inscription au Service des cours pour votre inscription administrative. Réglez les frais d'inscription. L'inscription n'est valable qu'à partir du règlement des frais de scolarité. En cas de paiement en espèces, l'IFP transmettra un justificatif de paiement.

5.2. Personne n'étant pas encore inscrite à l'IFP et n'étant pas débutant en français : Présentez-vous personnellement au Service des cours de l'IFP aux dates et horaires réservés aux inscriptions. Les dates et horaires d'inscription sont affichés sur les pages du site web de l'IFP (www.ifp.cz), sur le panneau d'informations du Service des cours de l'IFP et sur les documents promotionnels de l'IFP. L'inscription aux cours se réalise à l'IFP, il n'est pas possible de s'inscrire par téléphone ou par Internet. Remplissez un formulaire d'inscription, disponible sur le site web www.ifp.cz ou directement sur place à l'IFP. En datant et signant le formulaire d'inscription l'étudiant accepte les « Conditions générales d'inscription aux cours de langue » de l'IFP, et accepte également le traitement de ses données personnelles, à l'usage exclusif de l'IFP, fournies conformément la loi no 101/2000 J.O. sur la protection des données personnelles. Présentez-vous dans les salles de classe situées au Service des cours pour passer un test de niveau avec un enseignant de l'IFP. Ce test de niveau est gratuit, c'est-à-dire sans engagement et sert au placement de l'étudiant dans un cours correspondant à son niveau. Après le test de niveau, présentez-vous avec le formulaire d'inscription au Service des cours pour votre inscription administrative. Réglez les frais d'inscription. L'inscription n'est valable qu'à partir du règlement des frais de scolarité. En cas de paiement en espèces, l'IFP transmettra un justificatif de paiement.

6 – ENSEIGNEMENT, ORGANISATION DES COURS

6.1. Le nombre de participants par classe est fixé à 14 à l'exception des cours suivants : "conversation" (10 participants), cours pour "enfants (7 – 10 ans)" (12 participants) et cours de français "précoce" (8 participants)

6.2. Avant ni pendant les inscriptions, l'IFP ne peut garantir l'identité, ni la langue maternelle de l'enseignant qui assurera le cours. L'IFP se réserve le droit de changer d'enseignant, s'il le juge nécessaire.

6.3. En cas d'absence de l'enseignant, l'IFP met un remplaçant à disposition. Si le remplacement du professeur s'avère impossible, l'IFP s'engage alors à reporter le cours à une date ultérieure.

6.4. Selon les circonstances, un stagiaire peut participer aux classes.

6.5. L'étudiant est tenu de se procurer le manuel utilisé en classe. On recommande de ne pas acheter le manuel en avance et de demander conseil à l'enseignant avant de l'acheter.

7 – CHANGEMENT DE COURS, ATTESTATION DE SUIVI DES COURS

7.1. Toute demande de changement de cours doit être formulée au Secrétariat du Service des cours (cours@ifp.cz / tel. 221 401 011) dans un délai maximum de 2 semaines après la date du premier cours et doit être validée par l'enseignant. Le changement sera alors possible dans la limite des places disponibles. Au-delà de ce délai, toute demande de changement de groupe sera refusée.

7.2. Le changement de cours, pour un autre cours à un tarif équivalent, est gratuit.

7.3. Une attestation de suivi des cours pourra être délivrée sur simple demande, dans la limite d'un an après la fin de la session.

8 – ANNULATION et REMBOURSEMENT

8.1. En cas d'absence de l'étudiant, l'IFP ne rembourse aucun cours. Toutefois, en cas de force majeure dûment justifiée par tout document approprié, l'étudiant pourra demander le remboursement des frais de scolarité au prorata des cours non suivis. Une somme forfaitaire de 500,- CZK sera déduite du montant de ce remboursement. La demande écrite, accompagnée de tout document justifiant le paiement des frais d'inscription et le cas de force majeure, devra être adressée à l'IFP au plus tard dans les 14 jours suivant la date d'interruption des cours. Toute demande doit être adressée par e-mail (cours@ifp.cz) ou par courrier (Štěpánská 35, 111 21, Praha 1).

8.2. L'IFP se réserve le droit de ne pas ouvrir une classe si le nombre d'étudiants est insuffisant. En cas d'annulation du fait de l'IFP, la totalité des frais d'inscription sera remboursée.

9 – AVANTAGES POUR LES ELEVES DE L'IFP

9.1. Lors de l'inscription, l'IFP délivre gratuitement une carte d'étudiant donnant droit à :

- un abonnement gratuit d'un an à la médiathèque de l'IFP ;
- un tarif réduit sur les entrées au cinéma « Kino 35 » (cinéma de l'IFP) ;
- 10% de réduction sur l'achat du manuel, ou 15% sur l'achat du manuel + cahier d'exercices, à la librairie de l'Institut français.

10 – VIE A L'IFP

10.1. Le Service des cours se verrait dans l'obligation d'exclure tout étudiant qui, par son comportement, perturberait le bon déroulement des cours, ou endommagerait les locaux ou le matériel de l'IFP. Cette exclusion ne donnerait pas lieu au remboursement des frais d'inscription.

10.2. Pour le bon déroulement des cours, il est demandé d'éteindre les téléphones portables pendant la durée du cours.

10.3. Il est recommandé de veiller à ses affaires personnelles. L'IFP décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration. 10.4. En dehors des heures de cours, l'IFP dégage toute responsabilité pour les participants de moins de 18 ans. Tout départ des enfants de moins de 16 ans avant la fin du cours doit être justifié par une autorisation écrite du tuteur légal.

11 – CALENDRIER- VACANCES ET JOURS FERIES

L'IFP est fermé lors des jours fériés et lors des périodes de vacances de l'établissement. Ces dates de fermeture sont affichées dans le bâtiment des cours et dans chaque salle de classe avant et pendant la session. Le calendrier des cours tient compte des vacances et des jours fériés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de cours pour cause de jours fériés.

12 – RESPONSABILITÉ, FORCE MAJEURE

12.1. La responsabilité de l'IFP et de ses salariés se limite aux fautes intentionnelles ou de grave négligence. L'IFP dégage toute responsabilité en cas d'interruption des cours pour cause de force majeure (par exemple catastrophes naturelles, incendies, inondations, guerre, instructions administratives indépendants de la volonté de l'IFP)

12.2. L'IFP décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, pertes, dommages, et accidents survenant pendant la durée de présence de l'étudiant à l'IFP ou en cas de détérioration des choses déposées dans les locaux de l'IFP. L'IFP ne proposant ni vestiaire, ni casier, il est fortement recommandé à chaque apprenant de ne pas apporter d'objets de valeurs en classe et de veiller à ses effets personnels.

13 – DISPOSITIONS FINALES

13.1. Les présentes conditions générales font partie intégrante du formulaire d'inscription signé avec l'IFP.

13.2. Les présentes conditions générales sont soumises au droit tchèque et tout litige en découlant sera soumis aux autorités tchèques.